

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de Règlement numéro 2024-470 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 2019-345 afin d'encadrer l'émission des permis pour les logements accessoires et de modifier certaines dispositions

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 10 septembre 2024, le conseil a adopté le projet de Règlement numéro 2024-470 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 2019-345 afin d'encadrer l'émission des permis pour les logements accessoires et de modifier certaines dispositions

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation se tiendra le 8 octobre 2024 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet du règlement

Le projet de Règlement numéro 2024-470 a pour objet d'encadrer l'émission des permis pour les logements accessoires et de modifier certaines dispositions.

4. Zones visées

Le projet de règlement concerne tout le territoire de Sainte-Martine.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca.

Donné à Sainte-Martine, ce 23 septembre 2024

Directeur général et greffier-trésorier

sainte-martine.ca